



[Résolu] Cotisation annuelle obligatoire au fond ALUR

Par **Peutplier**, le **21/07/2025 à 13:37**

Quel intérêt de prévoir dans l'ordre du jour des AG une résolution pour approuver le sujet ?

Par **Pierrepauljean**, le **21/07/2025 à 14:40**

Bonjour

Les formules de politesse ne sont pas une option sur le forum.....

En outre c'est l'AG qui décide du pourcentage

Par **youris**, le **21/07/2025 à 15:58**

ce n'est pas une résolution pour approuver le versement de cette cotisation mais une résolution pour fixer une cotisation annuelle obligatoire versée par les copropriétaires (montant minimal de 5 % du budget prévisionnel, selon les mêmes modalités que celles décidées par l'assemblée générale pour le versement des provisions du budget prévisionnel.

Par **Peutplier**, le **22/07/2025 à 06:54**

Bonjour et merci youris et Pierrepauljean.